



CHAMBRE DE
COMMERCE
DE LA MRC DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

Enjeux régionaux et recommandations prébudgétaires 2010 Gouvernement du Canada

Recommandations de la Chambre de commerce de la
MRC de Rivière-du-Loup

298, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2
Téléphone : 418 862-5243
Télécopieur : 418 862-5136

www.monreseau.rdl.com



Sommaire exécutif

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup existe depuis maintenant 120 ans. En tant que représentants économiques d'une région dynamique et entrepreneuriale comportant près de 900 membres, nous sommes heureux de participer aux consultations prébudgétaires 2010 du gouvernement du Québec. Les membres de la Chambre sont d'avis qu'il est important de placer la création de richesse à l'avant-plan des priorités du gouvernement. Selon eux, c'est le moyen le plus efficace de pouvoir venir à bout du déséquilibre budgétaire auquel nous faisons tous face.

Des recommandations en ligne avec un retour à l'équilibre budgétaire

Le comité des finances publiques de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que le conseil d'administration de cette chambre ont fait état de priorités ou de sujets qui devaient être abordés avec le gouvernement du Canada. En lien avec ces préoccupations, des recommandations au niveau du budget fédéral sont incluses afin de favoriser la création de richesse dans tout le Canada.

En ce sens, nous présentons ici les éléments de ces recommandations que nous croyons importants pour le développement de notre région et quelques points de vue qui reflètent plus particulièrement les demandes de nos membres.

Mesures fiscales pour améliorer la création de richesse

- ▶ Mettre en place un crédit d'impôt à l'investissement pour l'ensemble du secteur manufacturier au Canada afin de combler l'écart notable de productivité de nos entreprises;
- ▶ Instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles versés pour la réalisation et le développement de processus d'innovation (partant de la R&D sans atteindre la production) en technologies de production, environnementales, d'équipement industriel, des matériaux, des matériaux composites et des biotechnologies.
- ▶ Prolonger la mesure fiscale mise en place pour la rénovation domiciliaire afin de maximiser les efforts de reprise économique;
- ▶ Mettre en place un crédit d'impôt pour le recrutement de nouveaux diplômés en régions éloignées.

Pour une relève entrepreneuriale locale

- ▶ Développer des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert intergénérationnel.
- ▶ Faciliter l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise.
- ▶ Évaluer la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche où il existe des exonérations d'impôt sur les gains en capital et où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande

Pour une approche intégrée, diversifiée et amplifiée de la conquête des marchés

- ▶ Mettre en place un crédit d'impôt sur les dépenses de démarchage et de commercialisation à l'étranger en y intégrant un facteur lié à la diversification des pays cibles;
- ▶ Appuyer les entreprises dans leurs démarches de diversification des destinations d'exportation telles l'Europe, l'Asie et d'autres régions situées hors de l'Amérique du Nord;
- ▶ Organiser des missions économiques dans les marchés stratégiques afin de maximiser les retombées économiques.

Un plan axé sur la création de la richesse

La Chambre de commerce privilégie un plan d'action axé sur la création de richesse en misant sur la productivité de son économie et la compétitivité de ses entreprises. Il importe donc que le gouvernement du Canada profite du prochain budget afin d'établir au Canada :

- 1) Une approche transversale dans toutes les mesures fiscales pour intégrer les valeurs du développement durable et favoriser la productivité et l'innovation;
- 2) Une plus grande relève entrepreneuriale
- 3) Un commerce extérieur orienté vers la diversification des marchés

Axe #1 Un climat d'affaire propice à la productivité et au développement durable

Le support aux entreprises manufacturières

L'innovation manufacturière est un facteur clé à la réussite de la restructuration de cette industrie et ultimement à la productivité de l'économie canadienne. Ainsi, certaines mesures doivent être prises afin de favoriser une augmentation de cette innovation. Ce constat vient notamment du fait que, à l'heure actuelle, le secteur manufacturier accuse un retard de productivité important et un faible investissement en capital dans la dernière année. De plus, plusieurs entreprises faisant état d'innovation manufacturière œuvrent dans des secteurs d'excellence reconnus, ce qui permettrait au gouvernement de maximiser la rentabilité de ses investissements. Ainsi, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est d'avis que le gouvernement du Canada devrait :

- ▶ Axer les mesures d'aides sur la fiscalité (crédits d'impôt) afin qu'elles favorisent l'investissement pour que les entreprises améliorent leur productivité.
- ▶ Instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles versés pour la réalisation et de développement de processus d'innovation (partant de la R&D sans atteindre la production) en technologies de production, environnementales, d'équipement industriel, des matériaux composites et des biotechnologies.

Mesures d'aide fiscales à l'investissement

La compétitivité des entreprises manufacturières du Canada est directement liée aux facteurs qui déterminent sa productivité. Depuis quelques années, les entreprises manufacturières canadiennes accusent un retard important au niveau de la productivité et la dernière année ne fut pas propice aux investissements en capital. Ces facteurs combinés vont rendre plus difficile le développement des entreprises, tant dans le marché domestique qu'au niveau des exportations.

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est donc d'avis que le meilleur moyen d'aider les entreprises pour qu'elle puisse contribuer à créer de la richesse passe par des mesures fiscales à l'investissement.

De plus, il est important de prendre en compte que le développement durable est une valeur de plus en plus importante pour les Canadiens, mais aussi pour nos clients étrangers. Les entreprises doivent donc être incitées à mettre en place des mesures qui répondent aux valeurs de développement durable et ses critères généralement reconnus.

L'admissibilité de ces nouvelles mesures fiscales pourrait être administrée par Développement Économique Canada et les autres agences gouvernementales de développement économique au Canada. Comme la création de richesse doit être aussi profitable pour le gouvernement du Canada afin de l'aider dans sa lutte au déficit, nous proposons les critères d'admissibilité suivants :

- ◆ L'amélioration de la productivité de l'entreprise;
- ◆ Le potentiel de retour sur l'investissement pour le gouvernement du Canada;
- ◆ Les investissements générés au Canada;
- ◆ Une gradation des mesures pour les entreprises qui font des efforts plus grands dans l'application des principes de développement durable.

Crédit d'impôt à l'innovation

Afin que le gouvernement du Canada puisse s'assurer de retombées économiques et fiscales intéressantes, la mesure mise en place pourrait être contingentée selon la notion de société admissible.

En effet, à l'instar des programmes ISO, C-TPAT, PTC, PARI et autres, les sociétés manufacturières sont habituées à déposer des programmes répondant à des normes définies par des agences gouvernementales ou privés. En innovations, les entreprises travaillent déjà avec des technimètres comme celui du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) servant à quantifier les capacités financières et techniques des sociétés pour les réalisations d'activités d'innovation.

Les paramètres sont généralement quantifiés selon un système de notation comme :

- ◆ La formation des employés admissibles;
- ◆ Les capacités techniques de l'organisation (logiciel de conception, hall d'expérimentation);

- ◆ Les pratiques de gestion (outils de gestion)
- ◆ Le réseautage (avec les Centres de transfert, Centres de recherches, Universités);
- ◆ Capacités financières.

Ce crédit pourrait être géré par le même système que le crédit d'impôt pour la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (Rs&De) ou par le CNRC. L'admissibilité des entreprises devrait tenir compte des retombées financières pour le gouvernement, selon quatre critères :

- ◆ L'amélioration de la productivité de l'entreprise;
- ◆ Le potentiel des exportations des produits issus du programme de la société;
- ◆ Les investissements générés au Canada;
- ◆ L'application de principes de développement durable reconnus.

Axe #2 Pour une relève entrepreneuriale locale

L'enjeu de la relève entrepreneuriale et le départ à la retraite d'un grand nombre de propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) sont un enjeu important pour la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que pour la FCCQ. Comme l'ensemble de la population, les dirigeants vieillissent et leur entreprise constitue souvent leur seul capital de retraite. Environ 90 % des entreprises au Québec comptent moins de 20 employés et la plupart d'entre elles sont du type familial. Le sondage¹ commandé par la FCCQ en partenariat avec la Banque Nationale et Léger Marketing et communiqué à son congrès d'octobre dernier, est très éloquent en regard des défis de transfert d'entreprises et de la préparation de la relève.

- a) 56 % des dirigeants d'entreprises du Bas-Saint-Laurent ont un plan de relève.
- b) Près de la moitié des dirigeants (48 %) prévoient vendre leur entreprise à leur retraite, principalement à un proche.

La relève entrepreneuriale fait partie intégrante du tissu économique de la MRC de Rivière-du-Loup. De nombreuses entreprises ont déjà subi des changements de générations, et ce, autant au niveau agricole que manufacturier.

Assouplir les mécanismes de transfert d'entreprise faciliterait grandement les ventes/transferts d'entreprises et encouragerait la relève entrepreneuriale. Bien qu'indirectement, nous sommes également persuadés que pareil assouplissement aidera à soutenir à long terme la croissance de l'investissement privé, et ce, au plus grand bénéfice de la croissance économique au Canada. Ainsi, la Chambre de commerce recommande :

- ▶ Que le gouvernement développe des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert intergénérationnel.
- ▶ Que le gouvernement facilite l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise.

¹ Sondage Banque Nationale, FCCQ, Léger Marketing, L'entreprise de demain, étude auprès..., octobre 2009

- ▶ Que le gouvernement évalue la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche où il existe des exonérations d'impôt sur les gains en capital et où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande

Axe #3 Un commerce extérieur orienté vers la conquête des marchés

Pour une diversification de la destination de nos exportations

Étant donné la forte dépendance de l'économie québécoise au marché américain, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est d'avis qu'il faut multiplier les démarches pour favoriser la diversification de la destination de nos exportations. Nous appuyons ainsi les différentes propositions de la FCCQ en ce qui a trait au plan nord, au développement des relations commerciales avec l'Ouest canadien ainsi que les négociations avec l'Union européenne pour la concrétisation de l'accord de libre-échange.

Nous estimons que les démarches de diversification des pays de destination des exportations des entreprises sont coûteuses et souvent reliées à plusieurs facteurs de risque liés au commerce international. Ce facteur de risque ainsi que les coûts reliés à une telle diversification n'incitent pas les entreprises à entreprendre des démarches dont le bénéfice est limité pour celle-ci, mais dont l'impact sur l'économie canadienne est très important à moyen terme. Aussi, les entreprises performantes qui diversifient leurs marchés sont susceptibles de se mesurer à des concurrents sérieux et de rencontrer des partenaires qui vont avoir une influence positive sur la productivité de l'entreprise. À cet égard, la Chambre recommande de :

- ▶ Mettre en place un crédit d'impôt sur les dépenses de démarchage et de commercialisation à l'étranger en y intégrant un facteur lié à la diversification des pays cibles;
- ▶ Appuyer les entreprises dans leurs démarches de diversification des destinations d'exportation telles l'Europe, l'Asie et d'autres régions situées hors de l'Amérique du Nord;
- ▶ Organiser des missions économiques dans les marchés stratégiques afin de maximiser les retombées économiques.

Nous estimons que le rayonnement des entreprises du Canada à l'étranger soit autant appuyé par des mesures concrètes que des appuis moraux et diplomatiques avec les différents pays avec lesquels nous entretenons de bonnes relations.